

# HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	6	7	9

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

**Excusés** : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET).

**Pouvoirs** : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.  
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

## Marchés d'exploitation et gestion des installations et réseaux d'eau potable, assainissement collectif et pluvial sur un ensemble de communes du territoire de Haut-Bugey Agglomération, y compris en astreinte – consultation 2024-12

**Rapporteur : M. TURC**

Les marchés actuels d'exploitation et gestion des Installations et réseaux d'eau potable, assainissement collectif et pluvial, y compris en astreinte, sur un ensemble de communes de Haut-Bugey Agglomération arrivent à échéance début mai 2025.

C'est pourquoi, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a lancé une nouvelle consultation répondant à ce besoin comme suit :

- sous la forme d'une procédure avec négociation,
- par un avis d'appel public à la concurrence publié le 30 juin au BOAMP et le 2 juillet 2024 au JOUE et sur Marches Online,
- dossier de consultation des entreprises, phase candidature, mis en ligne sur le profil acheteur de l'Agglomération le 28 juin 2024,
- découpé en 3 lots, soit :

N°lot	Dénomination simplifiée	Communes concernées
2024-12/01	« assainissement, communes urbaines »,	Béard-Geovreissiat, Bellignat, Brion, Dortan, Géovreisset, Groissiat, Les Neyrolles, Montreal la Cluse, Nantua, Martignat, Port, Soit <b>11 communes</b> au total
2024-12/02	« assainissement, communes rurales »	Apremont, Belleydoux, Bolozon, Brenod, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Echallon, Groissiat (Ijean), Le Poizat-Lalleyriat, Leyssard, Maillat, Nantua (Bellerive), Nurieux-Volognat, Peyriat, Vieu-d'Izenave Soit <b>17 communes</b> au total
2024-12/03	« eau potable »	Secteur 1 – SEHB : Belleydoux, Bellignat, Béard-Géovreissiat, Brion, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Martignat, Montréal-la-Cluse, Secteur 2 – BERTHIAND : Bolozon, Leyssard, Nurieux Volognat, Peyriat, Secteur 3 - COMBE DE VAUX : Ceignes, Condamine-La-Doye, Secteur 4 - VALROMEY : Brenod, Chevillard, Vieu-d'Izenave. Soit <b>19 communes</b> au total

Plus concrètement, il s'agit de confier à un tiers à compter du 6 mai 2025 pour les lots 1 et 2 et du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour le lot 3, et jusqu'au 31 décembre 2028 :

- pour les lots 1 et 2 : le traitement des eaux usées dans la limite des capacités des ouvrages, l'exploitation et le bon fonctionnement des ouvrages, l'entretien et le renouvellement des installations et accessoires, l'évacuation des boues vers la filière agréée la plus économique, la surveillance et l'entretien des réseaux d'eau usées et pluviales, la continuité du service d'assainissement collectif, la mise à jour des plans, de l'inventaire des équipements et du patrimoine, la gestion des DT/DICT, astreinte téléphonique et technique...
- pour le lot 3 :
  - la production d'eau potable nécessaire au remplissage des réservoirs et à la desserte des abonnés d'HBA dans la limite des capacités des ouvrages, conformément aux exigences réglementaires,
  - la production d'eau nécessaire aux réserves en cas d'incendie,
  - l'exploitation et la continuité du service de distribution d'eau potable dans le respect des normes en vigueur,
  - la surveillance des réseaux et la réparation de fuites sur canalisations et branchements

- l'entretien et le renouvellement des installations et accessoires,
- la mise en place d'une astreinte téléphonique et technique.

A la date limite de réception des candidatures, soit le 30 juillet 2024 à 12h00, 4 dépôts de candidatures ont été enregistrés : SAUR, SUEZ, VEOLIA, SOGEDO.

Après analyse et régularisation, toutes les candidatures ont été admises.

Les 4 candidats ont donc été invités le 10/09/2024 à remettre une offre pour le 30/10/2024 à 12h00 au plus tard, après visite obligatoire pour le lot 1 uniquement. A noter que cette date de remise d'offre initiale a été décalée par additif du 03/10 au 30/10/2024.

Après apports de précisions à l'ensemble des candidats en cours de consultation, les dépôts d'offres initiales suivants ont été enregistrés dans les délais de rigueur :

- Sur le lot 1 : 2 offres
- Sur le lot 2 : 2 offres
- sur le lot 3 : 4 offres

Toutes les offres ont fait l'objet d'une demande de régularisation de prix. Puis une demande de précision a été adressée à deux soumissionnaires sur le lot 3. Les réponses de ces derniers ont révélé une non-conformité au cahier des charges. Deux offres sur les 4 du lot 3 ont donc été considérées irrégulières.

A l'issue de ces échanges, une négociation technique et financière a été engagée avec les candidats restants en lice ayant présenté des offres recevables. A réception des offres négociées, le 9 janvier 2025, et après demandes de mise en cohérence des pièces financières négociées, les 2 offres sur chaque lot ont été jugées conformes et acceptables et classées en fonction des critères mentionnés dans le règlement de la consultation pondérés comme suit : 60 points pour le prix et 40 points pour la valeur technique.

Après présentation du rapport d'analyse des candidatures, des offres et ses annexes, puis échanges, les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ont choisi, lors de la séance du 30 janvier 2025, d'attribuer les lots 1 et 2 comme indiqué dans le procès-verbal de cette réunion, à savoir :

N° lot	Objet	Attributaire	Durée	Montant en € H.T.	Clause sociale
2024-12/01	Exploitation et gestion des installations et réseaux d'assainissement collectif sur un ensemble de communes urbaines de HBA, y compris en astreinte	SUEZ EAU France	Du 6 mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2028	9 135 055,65	1 action/an + 3 200 heures
2024-12/02	Exploitation et gestion des installations et réseaux d'assainissement collectif sur un ensemble de communes rurales, y compris en astreinte	SUEZ EAU France	Du 6 mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2028	1 747 358,05	1 action/an + 670 heures
			TOTAL	10 882 413,70	3 870 h + 1 action / an / lot

Le lot 3 « eau potable » a été déclaré sans suite pour des motifs juridiques par la CAO, considérant que la procédure mise en œuvre en phase négociation pour pallier les imprécisions du cahier des charges concernant le volet « autocontrôle qualité eau potable » est de nature à nuire aux principes fondamentaux de la commande publique de transparence, d'égalité d'accès et de traitement.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 relatifs à la procédure avec négociation, R 2152-2 relatif aux offres irrégulières et R2185-1 et R2185-2 relatifs à l'abandon de procédure,

VU l'avis et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 30 janvier 2025,

VU le rapport d'analyse des candidatures, des offres et ses annexes.

Le Conseil d'agglomération,  
par 65 voix pour,

- **ACTE** l'attribution des lots 2024-12/01 et 2024-12/02 pour l'exploitation et la gestion des installations et réseaux d'assainissement collectif, y compris en astreinte, sur un ensemble de communes de Haut-Bugey Agglomération comme indiqué ci-dessus.
- **ACTE** le classement sans suite du lot 2024-12/03 pour l'exploitation et la gestion des installations d'eau potable, y compris en astreinte, sur un ensemble de communes de Haut-Bugey Agglomération.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces contractuelles relatives aux marchés 2024-12/01 et 2024-12/02, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,  
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,  
Julien MARTINEZ



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Marchés d'exploitation et gestion des installations et réseaux d'eau

Objet de l'acte : potable, assainissement collectif et pluvial sur un ensemble de communes du territoire de Haut-Bugey Agglomération, y compris en astreinte - consultation 2024-12.

.....

Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 06/03/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 270225\_202517

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225\_202517-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 17\_MARCHE\_2024\_12.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20250227-270225\_202517-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : POINT\_N°17.pdf ( 21\_RP-001-200042935-20250227-270225\_202517-DE-1-1\_2.pdf )

RAO